



## Quel est le montant de votre prélèvement à la source ? Calculez-le en ligne

Publié le 03 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



**Attention :**

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)